



UN PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE
AU SERVICE DE TOUS



PRÉCONISATIONS

POUR UN AVENIR INDUSTRIEL
DE LA CENTRALE DE PROVENCE À GARDANNE

Pérenniser
et développer
l'emploi
et les capacités
de production

LA **CGT** CENTRALE DE GARDANNE AFFIRME

“UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE”

Le projet de loi énergie climat, adopté le 28 juin 2019 à l'Assemblée nationale, condamne les travailleurs des centrales à charbon et des bassins d'emplois afférents avec comme conséquence la suppression de plus de 5 000 emplois en France.

Pourtant, une toute autre voie est possible pour lutter contre le changement climatique.

Les salariés issus de ces centrales sont les premiers concernés pour améliorer la production d'électricité en prenant en compte les aspects environnementaux.

Ce n'est pas en fermant les 5 unités de production à partir du charbon en France que le gouvernement changera l'impact sur le climat. C'est bien en investissant dans la recherche, vu que plus de 40 % de la production d'électricité est produite à base d'énergie fossile dans le monde.

En effet, ces 5 sites émettent moins de 1 % du CO₂ en France et font partie des 10 unités les moins polluantes d'Europe.



POUR UN PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE TOUS

Sous couvert d'annonce écologique, la décision radicale du gouvernement d'arrêter la production d'électricité à partir du charbon aura des conséquences irréversibles sur les capacités énergétiques électriques du pays et sur les emplois alors que la réduction sur les émissions de gaz à effet de serre sera infime voire symbolique.



**LA DÉCISION EST
LOURDE POUR LE SITE
DE LA CENTRALE
DE GARDANNE
ET AURA
DES CONSÉQUENCES
DIRECTES
SUR TOUT
LE DÉPARTEMENT :**

- 1 000 emplois directs et indirects supprimés dans un bassin déjà fortement sinistré.
- Une baisse sur le potentiel énergétique nécessaire à la pérennisation et au développement industriel du département.
- Un impact sur la production énergétique avec comme conséquence une élévation des tarifs pour les usagers.



Le travail prospectif sur l'avenir de la centrale thermique de Provence effectué par le cabinet d'études spécialisé dans le domaine énergétique Bérin pour le syndicat CGT de la centrale de Gardanne démontre que des solutions existent.

Elles permettent de pérenniser et développer l'emploi et les capacités de production, en mettant en place des procédés industriels énergétiques alliant lutte contre le réchauffement climatique et économie circulaire.

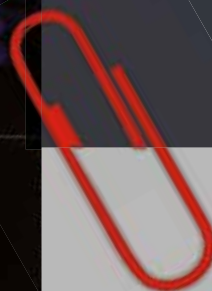


Ces projets démontrent que la question de l'avenir des sites industriels ne se cantonne pas à une simple question de fermeture ou de transformation d'une unité de production d'électricité mais, au contraire, ils portent des regards novateurs sur la transformation de sites industriels afin de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.



SITUATION :

ANALYSE



La CGT de la centrale de Gardanne,

L'union locale CGT de Gardanne,

L'union départementale CGT
des Bouches-du-Rhône,

Les Fédérations nationales CGT des ports
et docks et des mines - énergie,

La Confédération CGT,

**demandent que cette mesure fasse l'objet
d'un moratoire le temps qu'un avenir
industriel réel soit bâti sur l'ensemble des sites
concernés.**

Contexte réglementaire

**LES TRAVAILLEURS DE LA CENTRALE
DE GARDANNE ET LEUR SYNDICAT**

**CGT VOUS PRÉSENTENT 1 PROJET
PORTEUR D'UN AVENIR INDUSTRIEL
SUR LE SITE.**

Le gouvernement a décidé la fermeture des centrales électriques fonctionnant au charbon d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Ce choix a fait l'objet d'une mesure technique contenue dans le projet de loi énergie et climat portant sur la limite d'émission de CO₂ à 550 kg/MWh.

Actuellement

Le site de Gardanne comprend deux tranches de production d'électricité thermique :

- une tranche de 600 MW électrique (1 510 MW thermique) à charbon pulvérisé,
- une tranche de 150 MW électrique (400 MW thermique) à biomasse.

Aucune des deux tranches ne valorise la chaleur.

Seule la production d'électricité est utilisée en bout de chaîne.

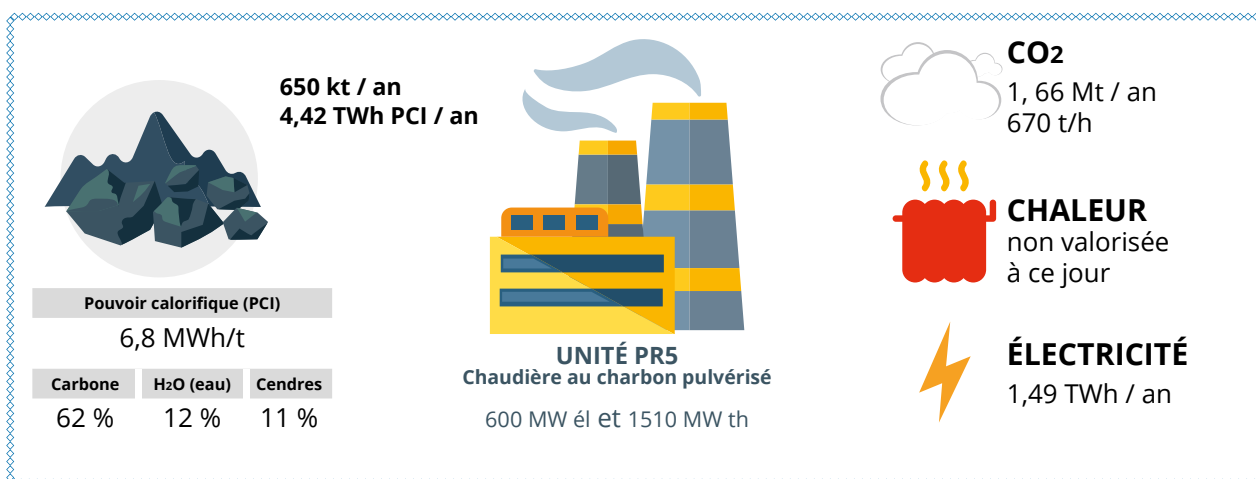
**Actuellement, la tranche 5 consomme
650 000 tonnes de charbon par an,
la tranche 4 biomasse consomme 850 000 tonnes
de biomasse (bois-énergie et bois déchets).**

1

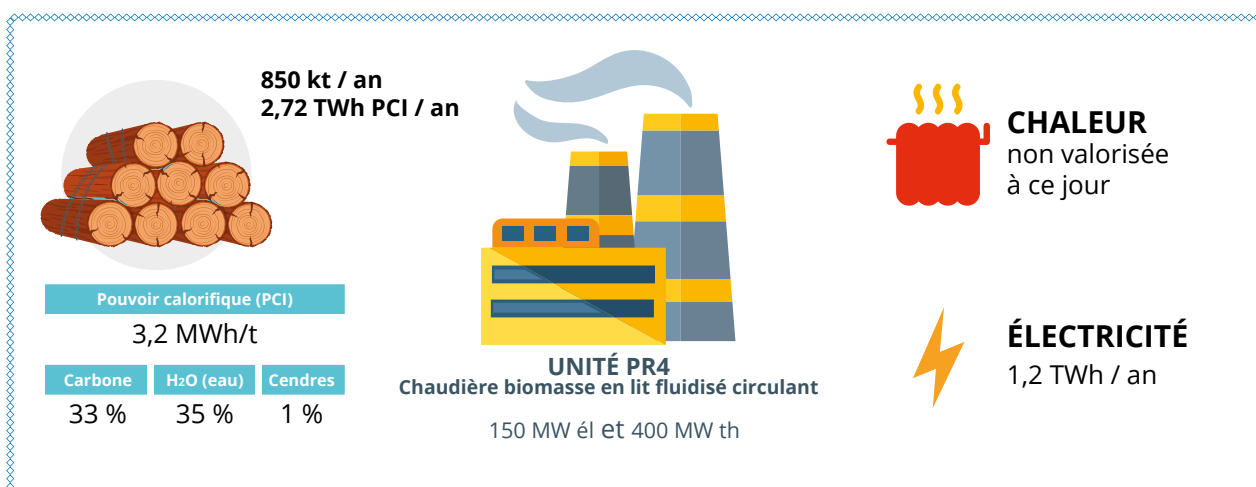
ÉTAT DES LIEUX

DES TRANCHES DE CHARBON ET BIOMASSE

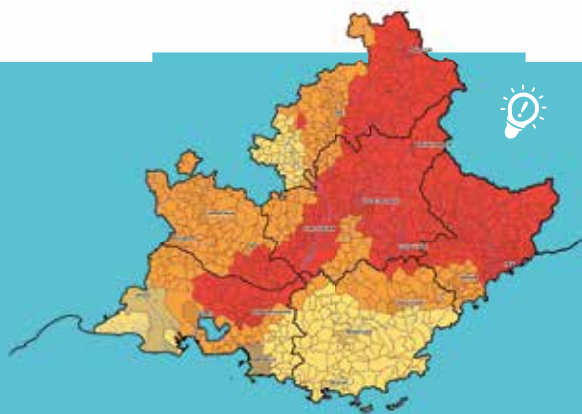
CHARBON



BIOMASSE



2 RESSOURCES DISPONIBLES | EN PACA ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



CONSTAT

La région PACA, comme l'ensemble des régions françaises, fait face à un accroissement de la production des déchets. Dans ce contexte, et compte tenu des échéances environnementales dans le traitement/stockage des déchets, il existe dans la filière des débouchés pour leurs valorisations. La centrale de Gardanne peut devenir un acteur régional majeur dans ce domaine.



Quatre grandes filières de revalorisation pourraient être développées à l'avenir sur le site de la centrale de Provence :



Le bois de type A
(sans aucun traitement)



Le bois de type B
(ayant subi un traitement),



Les déchets d'activité économique non dangereux, non inertes (DAE),



Les déchets enfouis sur le site de la Malespine, site d'enfouissement de la commune de Gardanne (ISDND*).

CHAQUE FILIÈRE DE DÉCHETS POSSÈDE SES AVANTAGES.

- **Le bois de type A** est déjà exploité par la filière panneauier et les chaufferies régionales.
- **Le bois de type B** est disponible à hauteur de 345 000 tonnes et utilisé en partie dans la filière panneaux.
- **Les DAE** sont disponibles en quantités différentes en fonction de leurs propriétés (800 000 tonnes pour le bois, 1 million pour le papier/carton, 44 000 tonnes pour le caoutchouc, 880 000 pour les matières organiques, 88 000 pour le plastique...). 1,3 million de tonnes ne sont pas tracées et valorisées.
- **Les déchets enfouis (ISDND)** le sont à un rythme de 53 000 tonnes par an sur le site de la Malespine, mais les collectivités devront réduire leur enfouissement de moitié dès 2025 et arrêter complètement en 2028, par décision gouvernementale.

3 LE PROJET INDUSTRIEL : UNE PLATEFORME ÉNERGÉTIQUE

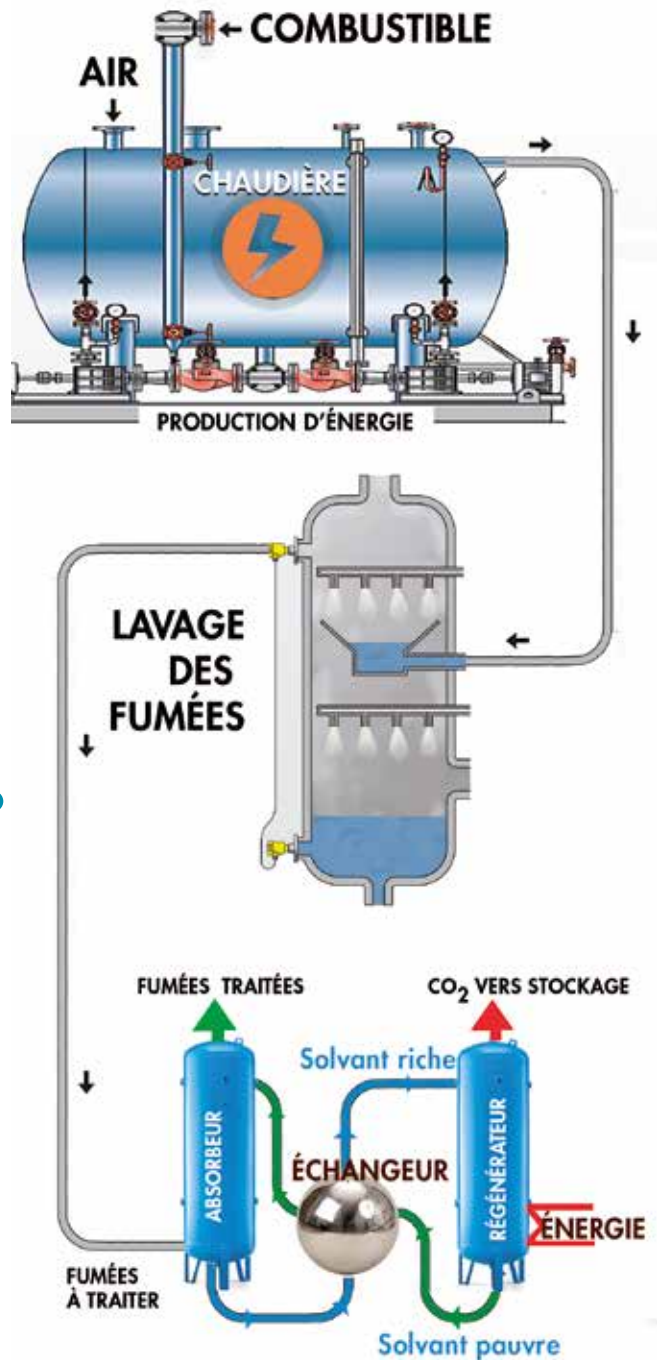
DÉCLASSEMENT DE L'UNITÉ DE PRODUCTION AU CHARBON DE 600 MW À 280 MW ET SÉQUESTRATION/STOCKAGE DU CO₂

1 Maintien de l'unité de production d'électricité à base de charbon avec captation, stockage et revalorisation du CO₂. Cette proposition fait l'objet d'une réduction de la capacité de production d'électricité de 600 MW à 280 MW afin de satisfaire les rendements de captage/stockage/revalorisation du CO₂.

Plusieurs méthodes de captage/stockage sont existantes. Il est proposé le procédé de captage en postcombustion, technologie mature et pouvant être intégrée directement dans le procédé industriel actuel.

Les équipements de captation de CO₂ nécessitent des emplois supplémentaires directs et indirects.

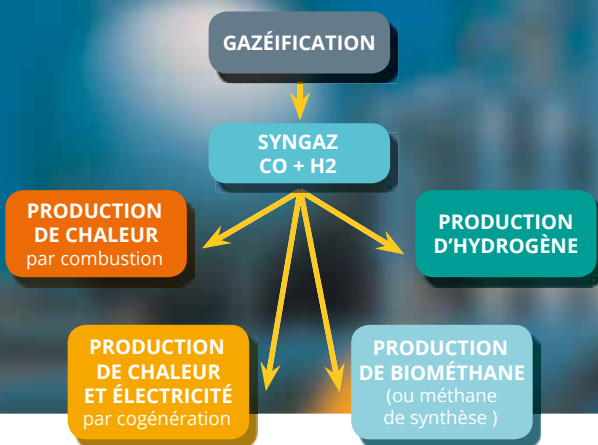
Pour ce qui relève de la séquestration, celle-ci peut être effectuée de plusieurs manières différentes.



LE SITE DE GARDANNE TÊTE DE FILIÈRE POUR LA FRANCE

La question de la transformation du CO₂, actuellement au stade de la recherche/démonstration, doit être une piste à creuser sérieusement, le site de Gardanne pouvant devenir un démonstrateur industriel tête de filière pour la France.

LES DIFFÉRENTS DÉBOUCHÉS D'UNE GAZÉIFICATION



● La proposition de gazéification avec production de biométhane avec 50 000 tonnes de combustible à l'horizon 2024. Cette production se ferait par enrichissement en méthane par procédé de méthanation catalytique ou biologique.

2 GAZÉIFICATION

La mise en place de trois unités de gazéification (avec des mises en service possibles tous les deux ans, entre 2022 et 2026) :

cogénération (production d'électricité et de chaleur), production de biométhane (enrichissement du syngaz par du méthane) et production d'hydrogène, le tout à partir de syngaz.

Il est proposé pour ces solutions de retenir le procédé de **pyrogazéification**, procédé thermochimique qui convertit un combustible solide (charbon, bois, paille, etc.) en un combustible gazeux appelé syngaz. La proposition de gazéification pour la cogénération concerne 50 000 tonnes de combustible ainsi qu'un démonstrateur de production d'hydrogène avec 10 000 tonnes de combustible à l'horizon 2022.

Deux phases seraient nécessaires pour la production d'hydrogène, une première en démonstrateur de 10 000 tonnes en 2022 et une deuxième en unité industrielle de 40 000 tonnes à l'horizon 2026.

Cette proposition a pour but la transformation du CO₂ en hydrogène.

L'hydrogène en bout de chaîne pouvant être utilisé dans une pile à combustible pour la création d'électricité dans la mobilité, dans l'industrie ou être injecté dans les réseaux de gaz en faible quantité.

3 PLATEFORME DE TRI ET DE TRAITEMENT

Cette proposition concerne la construction d'une plateforme intégrée de gestion, de tri et de valorisation des déchets multiples adaptée aux besoins de la région.

Cette plateforme énergétique concentrerait : **production d'électricité, plateforme de tri des déchets multiples, compostage et production de biogaz par méthanisation.** Cette proposition s'inscrit dans les objectifs de réduction de l'enfouissement et de valorisation des déchets multiples.

Ces 3 propositions constituent un projet global de plateforme énergétique porté par les travailleurs et leur organisation CGT.

Il permettrait le maintien et le développement de l'emploi et des capacités de production sur le site de Gardanne.

Il viendrait répondre aux besoins des usagers dans le cadre d'un service public de l'énergie tout en participant au développement industriel de notre région.

Cela se traduirait par la création de 300 emplois directs, le maintien des activités, l'implantation de nouveaux outils industriels et le développement des services publics dans le département.

Le tout répondant aux aspects environnementaux dans le but de construire un futur paysage énergétique en France au service de toutes et tous.

